

SECTEUR 2. LA GRAND ROUTE



En cœur d'îlot, le site a pour vocation d'accueillir cinq nouvelles habitations.

Les haies et talus existants sur le site doivent être maintenus. Un traitement végétalisé des limites séparatives doit être prévu.

Un accès unique et sécurisé doit être aménagé au niveau de la Grand Route. Une aire de retournement, calibrée aux besoins de l'opération (usagers et services), doit permettre la bonne circulation au sein de l'opération.

Une liaison douce peut être réalisée dans la partie basse du secteur pour permettre de relier la rue de Beaumanoir.

L'urbanisation de la zone doit faire l'objet d'un projet d'ensemble.

Superficie :		0,41 hectare	
Répartition :			
100%	Habitat	0%	Mixité de fonction
0%	Activité économique	0%	Équipement
0%	Espace public	0%	Naturel
Densité :		12 logements / hectare	
Nombre de logement (min) :		5	
Nombre de logements sociaux (min) :		0	
Système assainissement privilégié :		Collectif	
Programmation estimée :		2023-2027	